

INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE

En application des articles L. 111-1 et suivants du code de la consommation, en qualité de professionnel prestataire de services, votre agence Square Habitat ESPARGILLIERE se présente.

Cabinet ESPARGILLIERE SAS au capital de 133.742€ ayant son siège social au 15 avenue Robert Soleau 06600 ANTIBES société immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Antibes sous le n° 385067947, représenté par Jean-Philippe Fabre titulaire de la carte professionnelle CCI 06052015000001494 portant les mentions « transactions sur immeubles et fonds de commerce – gestion et syndic » délivrée par la CCI de Nice (Alpes Maritimes) et garantie par la CAMCA (Caisse d'Assurance Mutuelle du Crédit Agricole) située 53 rue de la Boétie – 75008 PARIS sous le n° adhérent 3581 (police n°10001948) et bénéficie d'une garantie financière Activité Transaction pour un montant de 200.000€. Titulaire du compte spécial (article 55 du décret du 20/07/1972) n°01906968005 ouvert auprès de Monte Paschi Banques Antibes. Ainsi que d'une garantie financière Gestion pour un montant de 9 390.000€. Assuré en responsabilité civile professionnelle par la CAMCA sous le n° de police 10001949. Adhérent à l'Union des Syndicats de l'Immobilier(UNIS) sous le n°A4409.

Possédant un lien juridique avec l'établissement financier Crédit Agricole (Square Habitat)

Elle exerce les activités d'agent immobilier, d'administrateur de biens et de syndic de copropriétés consistant à : recherche d'acquéreurs ou de locataires / de biens à vendre ou à louer / gestion locative / location de biens à l'année et à la saison/gestion de syndicats de copropriétaires.

Et soumise à ce titre à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et au décret n° 72-678 du 20 juillet 1972.

Votre agence Cabinet ESPARGILLIERE est garantie financièrement auprès de CAMCA (Caisses d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole) sous le N° de police 10 001 948 ; 53 rue de la Boétie 75008 Paris et assurée en responsabilité civile professionnelle auprès de CAMCA (Caisses d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole) sous le N° de police 10 001 945 ; 53 rue de la Boétie 75008 Paris.

Les honoraires perçus dans le cadre de l'activité exercée par l'agence Square Habitat résultent de l'application du barème affiché en vitrine, ci-dessous reproduit au présent document.

Honoraires de transaction à la charge du vendeur appliqués sur le montant du prix de vente affiché

Vente appartement/Maison

6% du prix de vente avec un minimum de 7 200 € TTC en mandat exclusif et 7% en Mandat Simple.

Vente Fonds de commerce

8% du prix de vente avec un minimum de 7 200 € TTC en mandat exclusif et 10% en Mandat Simple.

Vente Terrain

8% du prix de vente avec un minimum de 7 200 € TTC

Vente Parking/Garage

10% du prix de vente avec un minimum de 3 600 €TTC

Estimation

216 € TTC

Honoraires de gestion :

Gestion locations vides et meublées longue durée : 7% TTC

Honoraires de location

Locaux d'habitation vides ou meublés :

Honoraires d'entremise et négociation à la charge du bailleur : 150€

Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

- 8 à 10€/m² TTC à la charge du locataire (10€/m² en zone tendue)
- 8 à 10€/m² TTC à la charge du bailleur (10€/m² en zone tendue)

Honoraires pour l'établissement des états des lieux :

- 3€/m² TTC du loyer mensuel à la charge du locataire
- 3€/m² TTC du loyer mensuel à la charge du bailleur

Honoraires emplacements de stationnement:

Honoraires d'entremise, négociation, visite, constitution du dossier locataire et de rédaction de bail : un forfait identique à la charge du locataire et à la charge du bailleur :

- parking : 70€ TTC
- garage : 100€ TTC

Locaux commerciaux et professionnels :

Honoraires d'entremise, négociation, visite, constitution du dossier locataire et de rédaction de bail : 5% TTC du loyer triennal à la charge du locataire et 5% du loyer triennal à la charge du bailleur.

Honoraires de syndic : listing disponible sur simple demande et affiché à l'agence.